

Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux vous questionnent : Réponses du parti Équipe Autonomiste.

Au sujet de l'autonomie communautaire



- A. L'autonomie des groupes communautaires est reconnue par la [Politique gouvernementale en matière d'action communautaire](#) depuis 2001. Celle-ci stipule que les organismes communautaires autonomes (OCA) doivent pouvoir réaliser leurs missions de transformation sociale Par, Pour et Avec leurs membres dans le plein respect de leurs instances démocratiques et sans ingérence du gouvernement ni d'aucune autre source. Pourtant, les OCA doivent encore régulièrement la défendre et ce, malgré la nomination d'une ministre de l'Action communautaire. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) doivent fréquemment s'opposer à des règles qui contreviennent à leur autonomie. Par exemple, en 2025, la *Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté* a restreint l'autonomie des conseils d'administration des sites de consommation supervisée, à moins que les groupes s'intègrent au réseau. Aussi, la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* oblige dorénavant des groupes recevant du financement par projet à appliquer une politique prévue pour le personnel des réseaux public.

- **Q : Que fera votre parti pour empêcher que des lois et des règles de l'administration publique ne contreviennent aux pratiques de l'action communautaire autonome?**
- **R : Il est important pour l'avenir du Québec d'exiger que la loi sur l'intégration à la nation québécoise car il en est du succès de notre avenir commun. Les organismes communautaires reçoivent du financement public et se doivent de contribuer aux valeurs de vivre ensemble et la laïcité qui forge le cadre commun de notre société.**

Concernant les drogues, le parti Équipe Autonomiste est contre les sites d'injections supervisés. Il ne faut pas encourager qui que ce soit d'être dans le milieu de la drogue. Le parti veut mettre l'accent sur la lutte à la drogue. Pour arriver à cela, il faut mieux appuyer les forces policières à se défendre contre les accusations non-fondées de racisme.

Extrait de la video QUB Radio à 11 :00 à 25 :00 :

Soraya Martinez Ferrada devrait-elle s'excuser?: «Ce serait la moindre des choses»

youtube.com/watch?v=onpfElahMcU&fbclid=IwY2xjawT89HNwZG9mAWV4dG4DYWVtAjExAHNyGMGYXBwX2lkEDlYmJAzOTE3ODgyMDA4OTIAAR7EB35JKsUDgGPan9jtiG8voolSvQqRstLUWR2qjix-SJP_s_HnWWhn1FKzZD_A_aem_ajDd0kFZwVtnCGGVjTbgdA

Présentement, la police a peur d'intervenir pour arrêter des personnes racisées qui souvent sont liés dans la drogue et exploite la misère des personnes de la rue. Laisser aller cela est une des formes de racisme anti-blanc sans compter les programmes de discrimination positive. Tous doivent être traités de façon égale face à la loi. Le communautaire a son rôle à jouer en prévention.

- B. Les organismes communautaires autonomes existent grâce à la participation citoyenne de milliers de québécoises et de québécois qui s'engagent pour le bien commun et la transformation sociale. Ils sont essentiels tant en raison des activités qu'ils mènent que parce que leurs membres y réalisent leur droit d'association et participent à la vie démocratique. Les droits et libertés étant indivisibles et interdépendants, tous les organismes communautaires autonomes sont des lieux de respect et de réalisation de l'ensemble des droits de la personne, dont le droit à la santé¹, peu importe le secteur d'activités dans lequel ils œuvrent. La réalisation de leur mission dépasse largement les activités menées au sein des organismes, notamment par leur collaboration avec le milieu de la recherche et par les nombreuses concertations auxquelles ils participent.

➤ **Q : Que fera votre parti pour valoriser l'expertise des groupes communautaires autonomes et leur apport à la société?**

➤ **R : Ce qui n'est pas visible pour quelqu'un ne semble pas exister. Avez-vous pensé que les partis émergents comme le parti Équipe Autonomiste vivent la même situation que vous. Vouloir changer la société mais être ignoré et dévalorisé par des préjugés.**

Les seuls points où le parti Équipe Autonomiste pourraient agir et vous aider, c'est de débloquer des fonds de financements par des mesures de réductions de coûts. (ex : Abolition des élections partielles, peine de mort pour certains crimes,)

Imposer aux médias une vitrine ou du moins une mise en garde normalisé d'avertissement dans la publicité gouvernementale que le communautaire existe pour de bonnes raisons. (ex : « Le bénévolat et l'implication communautaires aident les citoyens du Québec, n'hésitez pas à faire vos recherches »)

Le reste vient de l'action de vos villes et administration municipales. Par question de subsidiarité et éviter une ingérence, ce n'est pas au niveau provincial à faire de la publicité intensive autre que de référer la ressource entre personnes, mais aux instances locales de faire leur part.

Au sujet du financement des organismes communautaires autonomes

- C. Né en 1973, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux est l'un des premiers programmes de financement à la mission. Depuis 1995, il attribue des subventions à la mission globale par une mécanique partiellement régionalisée et partiellement harmonisée, à plus de 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) à la grandeur du Québec.

Désormais administré par l'Agence Santé Québec et ses branches régionales, le PSOC nécessite toujours de nombreuses améliorations à sa gouvernance et son administration. Depuis de nombreuses années, les OCASSS sont représentés dans les travaux sur le PSOC par le biais de leurs interlocutrices nationales, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et la Coalition des Table

¹ Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés. ([Ligue des droits et libertés](#))

régionales d'organismes communautaires (CTROC). Or, en juin 2026, des travaux sur la gouvernance du PSOC ont été annoncés aux OCASSS, mais sans inviter les deux interlocutrices des OCASSS.

- **Q : Que fera votre parti pour garantir le respect du rôle et la participation des interlocutrices nationales pour tout travaux sur la gouvernance et l'administration du PSOC?**
- **R : Il semble y avoir trop de discussions et pas assez d'action. Il n'est pas possible à plaire à tout le monde, c'est la même chose en politique que dans le communautaire.**

L'important est d'atteindre vos buts de résultats et d'être visible. Il semble que plusieurs se battent pour du financement. Il est important qu'un regroupement d'organismes communautaires travaillent en synergie l'un envers l'autre et non en compétition.

Nous pensons que trop de bureaucratie nuit à votre succès.

- D. Un manque à gagner de 1,7G\$ à l'enveloppe pour la mission globale du PSOC a été calculé en appliquant les seuils planchers communs à l'ensemble des 3000 groupes, de manière cohérente et solidaire avec l'ensemble du mouvement de l'ACA. Cette formule prévoit des ressources optimales et équitables pour que les OCASSS puissent réaliser la mission que leurs membres leur ont donnée. Concrètement, cela signifie des équipes assez nombreuses, correctement rémunérées et bien équipées pour travailler. Pour 2027-2028, les seuils planchers communs pour les différentes typologies du PSOC sont :

Seuils planchers CA\$\$\$H ² 2027-2028		Illustrations en postes équivalents temps plein (ETP)	
Aide et entraide	597 987 \$	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits	597 987 \$	4 postes	
Regroupements et autres organismes régionaux	747 484 \$	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieux de vie et de soutien dans la communauté	896 981 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux	896 981 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 494 968 \$	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1)

² Les typologies utilisées dans ce tableau sont différentes de celles en usage au PSOC ; pour établir des seuils planchers tenant compte des réalités des OCASSS, la campagne CA\$\$\$H a redéfini certaines typologies.

			+ formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit) (base de 9 unités, 1 unité comptant en moyenne 3 lits)	1 092 549 \$	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10 ^e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits)	1 820 915 \$	15 postes + 1 ETP à chaque 2 lits, à partir du 10 ^e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h à 16h / jour - base de 20 lits)	1 820 915 \$	15 postes + 1 ETP à chaque 4 lits, à partir du 21 ^e	

- **Q : Que fera votre parti pour que le PSOC pour la mission globale soit bonifié de 1,7G\$ dès le budget de 2027, afin de répondre aux besoins de plus de 3000 OCASSS?**
- **R : Si nous sommes élus, nous pourrions voir à d'autres mesures d'économies autres que celles mentionnées plus haut. Une chose est sûre, cela ne passe pas par la taxation supplémentaire des citoyens pour augmenter votre financement.**
- **Q : Que fera votre parti pour que les seuils planchers de la campagne *CA\$\$\$H* soient appliqués pour le PSOC?**
- **R : Est-ce à cause d'une pénurie de main d'œuvre? L'argent permet d'embaucher des gens mais si ces personnes là n'existent pas, il faudra un plan de formation de la jeunesse ou bien de former des gens (ex : aider des itinérants à raccrocher, incitation au choix de carrière au secondaire)**
- **Q : Que fera votre parti pour que l'enveloppe pour la mission globale des OCASSS évolue ensuite de manière à répondre aux besoins émergents des communautés ?**
- **R : Le communautaire est le filet social cependant pourquoi tant de gens ont besoin d'aide? L'autonomie et la responsabilisation citoyenne doit être valorisée dans la société. Oui, les loyers ne sont plus abordables, possiblement par le laxisme du TAL à faire respecter la loi sur l'augmentation des loyers.**

E. Le manque à gagner de 1,7G\$ pour le PSOC est à l'image des besoins de l'ensemble du mouvement de l'ACA. Cette somme est effectivement prévue dans la revendication globale pour les 4500 groupes d'action communautaire autonome : un urgent plan de rattrapage de 2,6G\$ doit être mis en place pour qu'enfin la quinzaine de programmes pour la mission globale répondent aux besoins des communautés.

Rappelons que le sous-financement des missions globales est dénoncé depuis plusieurs années par les groupes et a été mis de l'avant plus récemment par *Le communautaire à boutte*, notamment avec une grève historique au sein du mouvement en avril 2026.

- **Q : Que fera votre parti pour que tous les programmes pour la mission globale soit bonifié de 2,6G\$ dès le budget de 2027, afin de répondre aux besoins des 4500 groupes de l'ensemble du mouvement de l'ACA ?**
- **R : Si nous sommes élus, nous pourrons voir à d'autres mesures d'économies autres que celles mentionnées plus haut. Une chose est sûre, cela ne passe pas par la taxation supplémentaire des citoyens pour augmenter votre financement.**

- F. Les groupes communautaires font aussi face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement. Actuellement, les subventions pour la mission globale sont indexées dans l'objectif d'en maintenir la valeur. Or, les 3000 OCASSS attendent une indexation atteignant cet objectif depuis des décennies. Si le PSOC est mal indexé, il est inquiétant de savoir que bon nombre de programmes de financement à la mission sont indexés de manière arbitraire, voire pas du tout.

Pour que l'indexation tienne réellement compte des coûts de fonctionnement des groupes, la Table a mené un projet de recherche ayant donné naissance en 2023 à [l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire](#) (ICFC). Adopté par de nombreuses organisations communautaires, dont le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, et obtenant l'appui de nombreuses organisations alliées, l'ICFC a même été recommandé par plus de 100 mémoires prébudgétaires au courant des deux dernières années. Il a été à maintes reprises bien accueilli, notamment par le ministère des Finances, le Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- **Que fera votre parti pour appliquer l'ICFC, développé par la TRPOCB, comme méthode d'indexation des subventions du PSOC pour la mission globale ainsi que celles des programmes de financement à la mission globale de tous les ministères et organismes gouvernementaux, et ce, dès le budget 2027 ?**
- **R : Si nous sommes élus, nous pourrons voir à d'autres mesures d'économies autres que celles mentionnées plus haut. Une chose est sûre, cela ne passe pas par la taxation supplémentaire des citoyens pour augmenter votre financement.**

Au sujet des droits de la personne et des déterminants sociaux de la santé

- G. La richesse créée est de plus en plus concentrée, faisant croître les inégalités sociales et contribuant à brimer les droits de citoyennes et de citoyens. On constate aujourd'hui que les cycles d'austérité n'ont pas qu'effrité le filet social ; ils ont également contribué à l'érosion de nos démocraties. Pourtant, la création de la richesse n'a de sens que si elle bénéficie réellement à l'ensemble de la population.

Pour s'assurer d'en faire profiter toute la société et d'agir largement sur les déterminants sociaux de la santé, plusieurs options sont proposées : le déploiement d'un régime d'assurance médicaments accessible, universel et gratuit ainsi que des réinvestissements massifs dans l'action communautaire autonome, dans les services publics et dans les programmes sociaux. La mise en œuvre de ces propositions exige d'augmenter la marge de manœuvre

financière du gouvernement. Pour ce faire, la coalition Main rouge propose 6 mesures fiscales dont la mise en œuvre garnirait les coffres de l'État de plus de 20G\$ par année.

➤ **Q : Que fera votre parti pour mettre en œuvre, dès 2027, [les mesures fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), ainsi que le [régime d'assurances médicaments gratuit, accessible et universel proposé par la Coalition solidarité santé](#) ?**

➤ **R : Encourageons la philanthropie pour que les gens plus nantis soient contributeurs d'équité. Une chose est sûre, cela ne passe pas par la taxation supplémentaire des citoyens pour augmenter votre financement.**

H. Rapidement après l'adoption en 2002 de la LTEML, un règlement a exclu les OSBL œuvrant pour le bien commun de son champ d'application. En effet, « Le législateur ne voulait pas viser les associations ou groupements qui s'occupent de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes ou groupes de personnes³ ».

Depuis, les OSBL réunis sous la bannière de la coalition *Mon OSBL n'est pas un lobby* ont dû contrer 6 tentatives d'inclure les OSBL à la Loi, toujours avec les mêmes arguments : les membres de ces groupes y réalisent leur droit d'association, ils décident démocratiquement, ils agissent pour le bien de l'ensemble de la collectivité et ils interviennent déjà dans la transparence.

Aucune de ces tentatives n'a été avalisée par l'Assemblée nationale, mais une 7^e est en cours. En effet, en mai 2026, le Commissaire au lobbyisme du Québec est revenu à la charge en proposant même un « projet de loi » de son cru dans son « rapport spécial *Le devoir d'agir pour l'intégrité et la transparence* ». Ce faisant, il fait à nouveau fi des raisons ayant menées à l'exclusion des OSBL œuvrant pour le bien commun du champ d'application de la LTEML. La réforme proposée par le Commissaire brimerait le droit d'association et la liberté d'expression des OSBL et de leurs membres. Non seulement la réforme nuirait à l'accès des groupes au Gouvernement et autres titulaires de charge publique, mais en plus cela limiterait l'accès du Gouvernement à la parole citoyenne.

➤ **Q : Que fera votre parti pour protéger le droit d'association et la parole citoyenne et exclure, une fois pour toutes, les organismes communautaires autonomes du champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ?**

➤ **R : Tous citoyens à le pouvoir d'être un lobbyiste, c'est que la loi est là pour protéger de toute dérapes. Nous savons très bien que certains groupes communautaires ont leur parti chouchou et éviteront durant leur mandat de présenter à leur membre toutes les options politiques offertes.**

➤ **Prendre note que dans plusieurs partis politiques, il y a de la place pour faire valoir des points. N'hésitez pas à être abonné à notre infolettre du parti Équipe Autonomiste.**

<https://equipeautonomiste.ca/>

Aussi, des firmes comme l'orange bleue, Matthieu Santerre pourrait vous aider à faire valoir votre point commun. L'important est de ne pas tirer dans toutes les directions. Il y a bien des organismes en double au Québec et une rationalisation est requise pour rendre efficace l'impact de terrain.

³ Mémoire [TRPOCB, 2016](#)

➤ **Q : Que fera votre parti pour faire adopter les 29 propositions de « Lobby : Halte aux dérapages? »**

R : Nous avons pris connaissance du document, nous ne sommes d'accord que sur les points ci-bais (16/29) car la vérité et l'imputabilité doit primer. La manipulation de l'information est une menace pour la société et notre démocratie:

7. Que le Code de déontologie interdise aux lobbyistes de pratiquer le similitantisme (astroturfing) et que la Loi en sanctionne la pratique.

8. Que les lois et instruments de contrôle appropriés soient utilisés pour empêcher et sanctionner les publications scientifiques frauduleuses, les communications de similitantisme et les conflits d'intérêts non divulgués, en tant que diffusion d'informations trompeuses et de fausses représentations.

14. Inclure les activités connexes des lobbyistes dans les activités à déclarer au Registre en précisant :

- celles qui visent à influencer l'opinion publique (sondages, publicités, campagnes de communication, etc.);
- celles qui sont faites par un tiers et qui visent à obtenir des rencontres auprès de titulaires de charges publiques;
- celles qui visent à produire des documents, études et recherches destinés à convaincre les titulaires de charges publiques;
- déposer dans le Registre les documents présentés aux titulaires de charges publiques

15. Que le concept de l'empreinte législative soit introduit dans la Loi pour assurer la traçabilité des interventions des lobbyistes tout au long des étapes menant au changement des lois et règlements.

16. Que le registre incorpore des rapports mensuels, inspiré par le registre fédéral, qui détaillent les démarches réellement réalisées.

17. Que les élu.e.s soient tenus de publier chaque mois le calendrier et l'objet de leurs rencontres avec des lobbyistes et leur participation à des activités telles que des congrès organisés par des lobbyistes.

18. Que la Loi limite le pouvoir discrétionnaire du Commissaire en inscrivant le type d'information à publier au Registre, dont les montants dépensés, les dates de communications, les objets des communications, et les participant.es aux rencontres.

19. Créer une catégorie « d'activités de soutien au lobbyisme » dans le registre, applicable aux entités à but lucratif, incluant :

- Les campagnes de relations publiques à visée politique;
- Les sondages et recherches commanditées diffusés publiquement;
- Le financement de groupes d'apparence indépendante;
- La publicité ciblée sur des enjeux législatifs ou réglementaires.

20. Que les lobbyistes soient obligés de publier des rapports mensuels contenant certaines informations clés sur leurs activités, dont:

- les montants précis dépensés pour les activités de lobbyisme;
- les dates et contenus des communications entre lobbyistes et décideurs politiques;
- les objets des communications, par exemple les projets de loi, règlements ou décisions spécifiques visés;
- la liste des participants à chaque réunion, y compris les décideurs politiques et autres acteurs impliqués;
- les noms des sociétés bénéficiaires des activités de lobbyisme, incluant leurs filiales et compagnies mères;
- Les références des informations transmises aux titulaires de charges publiques.

21. Que le registre des lobbyistes soit disponible en données ouvertes.

22. Éliminer la possibilité d'ordonnance de confidentialité pour des raisons de concurrence.

24. Obliger les lobbyistes à déclarer dans le registre toutes les fonctions publiques occupées précédemment.

26. Modifier la Loi sur la fonction publique afin d'établir une période de carence de cinq ans avant qu'un.e lobbyiste puisse obtenir un emploi dans la fonction publique, et ce, à tous les niveaux décisionnels.

27. Obliger les lobbyistes à déclarer tous les cadeaux offerts aux titulaires de charges publiques, quels que soient leurs montants et leurs origines.

28. Interdire les cadeaux aux personnes élu.e.s et inclure cette interdiction dans les documents pertinents.

29. Modifier le Code d'éthique des lobbyistes afin qu'il précise que ceux-ci ne peuvent siéger aux CA de centres de recherche majoritairement financés par des fonds publics.

Votre collaboration à faire connaître le parti Équipe Autonomiste dans vos cercles respectifs. La diffusion de message est la clé d'un succès à atteindre vos buts. Vous connaissez vos options.

- I. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Loi électorale prévoit de nouvelles règles pour la « Période préélectorale des tiers », période nouvellement créée. Adoptés sans consultation suffisante, par le projet de loi 98, les changements apportés nuisent à la liberté d'expression des mouvements sociaux et militants, dont les groupes communautaires, qui subissent désormais des limitations à leur liberté d'expression pendant plus de 9 mois d'une année électorale.

- **Q : Que fera votre parti pour annuler les règles applicables durant la « Période préélectorale des tiers » et pour favoriser la participation des mouvements sociaux à la démocratie et la liberté d'expression de leurs membres en tout temps ?**
- **R : Comme parti politique, nous sommes soumis à la règle des intervenants particuliers. Nous ne sommes même pas capable d'afficher nos pancartes pour du recrutement de membres/candidats hors des élections. Pendant une élection sans un candidat, le montant pouvant être dépensé est limité en publicité.**

La loi existe pour éviter les dérapages. Nous n'allons donc rien faire. Afin d'être visible sur le terrain, avez-vous pensé que vos membres peuvent s'impliquer dans les partis politiques affichés sur le site d'élections Québec? Combien aurait pu être des candidats?

Les cotisations syndicales des travailleurs ne doivent pas servir à faire de la politique.

- J. Le système électoral majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur au Québec ne permet pas la représentation des idées et des personnes. Les distorsions causées nuisent à la confiance des électrices et des électeurs au système

➤ **Q : Que fera votre parti pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour par un système produisant un résultat proportionnel au suffrage, accompagné de mesures structurelles pour diversifier la classe politique?**

R : Lors d'une élection, le résultat des votes donne le portrait des priorités des besoins des citoyens. Peu importe le parti, le gouvernement doit répondre à des besoins cependant il n'y a aucune garantie. Le citoyen doit développer son autonomie face à l'état et éviter d'être dépendant des prises de décisions.

Le parti Équipe Autonomiste ne réformera pas le mode de scrutin car le système uninominal à 1 tour est le système le plus stable pour la prise de décision. L'imputabilité et la compétence doit être une priorité. Voir la vidéo pour plus d'information sur nos raisons.

<https://www.youtube.com/watch?v=v08qaHY2dK4>

- K. Depuis 2018, plusieurs lois ont réduit la portée de la Charte québécoise et le respect des droits et libertés, laquelle illustre l'interdépendance des droits économiques et sociaux et des droits civils et politiques. Or, l'État québécois doit explicitement respecter les droits et libertés de tou.tes les Québécois-es, qui sont au cœur de leur dignité et de leurs conditions de vie.

➤ **Q : Que fera votre parti pour revenir à une lecture de la Charte des droits et libertés telle qu'elle était en 2018?**

➤ **R :** L'intégration est la base d'une cohésion d'adhésion à une nation. La laïcité doit primer pour un vivre ensemble.